

Juillet 2016

N° 46

EDITORIAL

L'arrêté préfectoral du périmètre de la nouvelle communauté de communes issu de la fusion des communautés de communes du Toulinois et de Hazelle en Haye a été pris le 14 juin 2016, conformément au vote de la commission départementale de coopération intercommunale en mars, et ce malgré les avis défavorables de l'ensemble des communes de la CC2H.

Dès le 1er janvier 2017, nous allons intégrer une structure où plus de 70 délégués représenteront 42 communes... Les habitants de la CC2H seront invités à une réunion publique d'information à l'automne.

Vu l'élargissement des périmètres des régions et des communautés de communes, la création de métropoles, je suis convaincu que les villages de notre taille doivent s'unir pour continuer à mener les actions de qualité et de proximité indispensables auprès des concitoyens.

L'aménagement urbanistique sur la rue de Liverdun à "la Corvée" prend forme. C'est l'aboutissement d'une réflexion initiée par la commune qui avait fait l'objet d'une première rencontre avec tous les propriétaires concernés en octobre 1997.

La viabilisation d'une partie de la rue de Liverdun a été faite en 2011. Un permis d'aménager pour cinq parcelles a été délivré en 2013. Aujourd'hui, les élus ont décidé de poursuivre les opérations engagées par l'aménagement complet de la rue de Liverdun dans sa partie basse. En parallèle, un dossier est en cours d'instruction pour la création d'un lotissement d'une vingtaine de lots sur le secteur Corvée. Dans les pages suivantes vous pourrez prendre connaissance plus précisément de ces dossiers.

A l'unanimité, les membres du conseil ont décidé de donner la priorité à ce projet important qui mobilisera notre énergie et nos finances pendant plusieurs années. Nul doute que cette réalisation majeure apportera à la fois une revitalisation nécessaire et un atout de poids pour l'avenir et l'intérêt du village et de nos concitoyens.

Bonnes vacances à tous.

Xavier Richard

Un projet d'urbanisme rue de Liverdun

Le Plan Local d'Urbanisme autorise la construction de maisons rue de Liverdun au secteur de la Corvée. Le développement de ce secteur était conditionné par la participation massive des riverains et de la commune, l'un ne pouvant pas se faire sans l'autre. En 2013, une première opération menée par trois propriétaires a conduit à la réalisation de cinq parcelles. La collectivité y a réalisé une première tranche de travaux de viabilisation.

Début 2016, les propriétaires des terrains du secteur de la Corvée ont décidé de vendre leurs parcelles à la société Toutimmo et lui ont confié les travaux d'aménagement, de viabilisation et de commercialisation des lots du périmètre concerné. Il est prévu une vingtaine de parcelles à construire qui seront desservies par une rue en boucle, la rue de la Corvée.

En parallèle, le conseil municipal a décidé de poursuivre l'aménagement de la rue de Liverdun. Les travaux engagés par la commune consisteront notamment :

- à installer un nouveau transformateur alimenté par la ligne haute tension située chemin de Liverdun
- à poursuivre la pose des assainissements séparatifs jusqu'à hauteur du carrefour rue de Liverdun - chemin de Champré. Les eaux pluviales du lotissement y seront collectées et traitées
- à créer une nouvelle canalisation d'eau potable connectée sur la conduite située au 16 grande rue, ce qui permettra un bouclage par le bas de la grande rue et la protection incendie avec la pose de deux poteaux d'incendie
- à poser une deuxième armoire d'éclairage public, l'existante ne pouvant plus recevoir de nouvelles charges
- à installer le réseau télécoms par enfouissement depuis la chambre située au niveau du 3 grande rue
- à rendre le chemin de Champré carrossable pour l'accès des services techniques au poste de relevage des eaux usées du projet
- à aménager la rue par la création de trottoirs et la pose d'un enrobé.

Un groupement de commande avec le syndicat des eaux et la communauté de communes a été mis en place pour ces travaux qui débiteront avant la fin d'année.

Leur financement sera assuré en grande partie par la commune qui récupérera les sommes qu'elle a engagées au fur et à mesure des constructions par le biais de la taxe d'aménagement du secteur.

Plan de situation du futur lotissement de la Corvée



Bien vivre ensemble !

Les espaces verts de la placette, autour de l'église et le terrain de jeux des petits rue de la Commanderie ne sont pas des lieux de promenade pour nos chiens. Respectez les panneaux !



La placette est un espace public et de convivialité. Elle n'a pas vocation à accueillir des barbecues ni à devenir un salon de coiffure. Nous vous demandons donc de respecter ce lieu et de le laisser agréable pour tous.

Rouler à 30 km à l'heure dans le village, c'est possible !



Un panneau vous le demande à l'entrée de la grande rue. Un enfant peut surgir à tout moment, surtout pendant les vacances. Faudra-t-il installer des ralentisseurs

pour contraindre les insoucients de lever le pied, qu'ils roulent sur deux, trois ou quatre roues ?



Pas de jeux de ballon dans la cour de l'école !

Quand passer la tondeuse, scier, poncer, laver à grande eau sans gêner le voisinage ? Du lundi au samedi, jusqu'à 20 h. Le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

Que faire des déchets verts au cimetière ? Du compost !

Ne mettez dans la poubelle que les pots en plastique et les emballages. Emportez les jardinières. Vous pouvez déposer fleurs fanées et plantes défraîchies sur le tas de compost qui se trouve entre deux thuyas, derrière le conteneur à verre.

A la mairie

Les habitants sont accueillis au secrétariat par Laetitia Henry le mardi de 16 h à 18 h ; le vendredi de 16 h à 18 h. Le maire et les adjoints y sont présents le vendredi de 18 h à 19 h. Pour prendre rendez-vous avec le maire : 03.83.23.22.29

La déchetterie intercommunale

Les horaires d'ouverture jusqu'au 31 octobre :

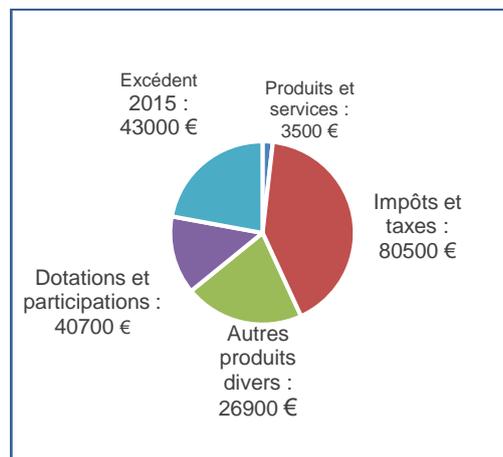
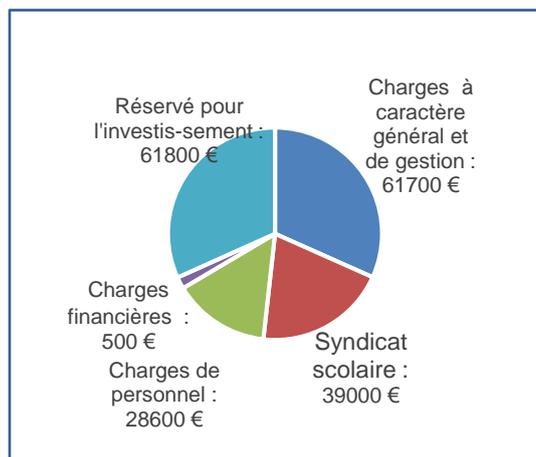
- lundi, de 13h30 à 18h30
- mercredi, de 9h à 12h30 ; de 13h30 à 18h30
- jeudi, de 13h30 à 18h30
- vendredi, de 13h30 à 18h30
- samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Les **sacs jaunes** pour le tri sont disponibles à la mairie.

Finances

Le 1^{er} avril le conseil municipal a voté le budget 2016 à l'unanimité. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 194.600 €

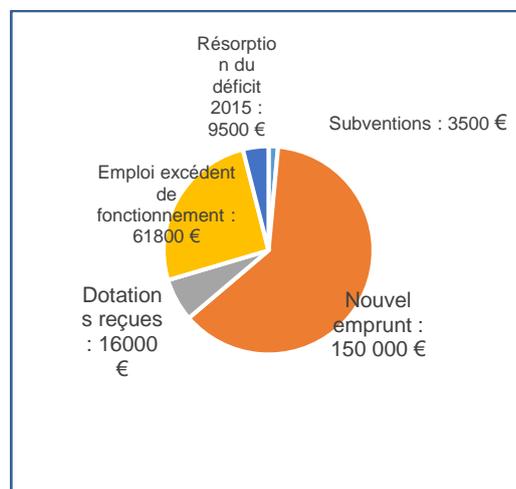
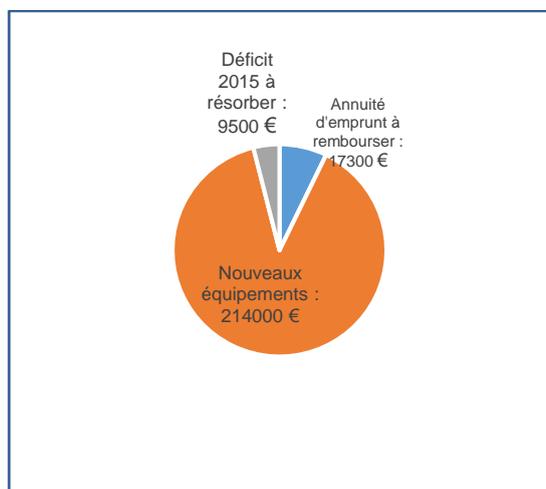
Fonctionnement



Cette année, la CC2H nous a attribué une dotation de solidarité exceptionnelle de 23.500 €, au lieu des 10 000 € annoncés, ce qui permettra d'envisager quelques travaux. Compte tenu des baisses conséquentes des dotations de l'Etat, une augmentation des taxes communales s'est avérée nécessaire. Les taux des taxes d'habitation et de foncier bâti passent de 7,60 à 8,30%. Le foncier non bâti passe de 23,82 à 26 %.

Les dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 240.800 € principalement affectées à l'aménagement de la rue de Liverdun. A cet effet, la commune a prévu un emprunt de 150.000 €.

Investissement



Syndicat des eaux et de l'assainissement

Gestion de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Lyonnaise des Eaux (groupe Suez) remplace la SAUR pour la gestion et la distribution de l'eau potable et l'assainissement public. La facture du premier semestre sera établie par la Lyonnaise des eaux. En juin, un agent a relevé les compteurs d'eau. Les personnes alors absentes devront relever elles-mêmes leur nouvel index de consommation au compteur et le communiquer à la Lyonnaise des Eaux au **0.977.408.408**.

Votre prochaine facture sera envoyée au cours du mois de juillet. Les personnes qui n'ont pas eu la visite de l'agent de l'eau ou d'avis dans leur boîte aux lettres sont priées de le signaler à la mairie.

Le site www.lyonnaise-des-eaux donne des informations concernant les modes de paiement (paiement internet, prélèvement, mensualisation...). Ils seront aussi indiqués sur votre prochaine facture.

Une fuite ? Pas de panique ! En cas d'urgence, 24 h sur 24 : 0.977.401.125

Vous pouvez contacter le service client de la Lyonnaise des Eaux au 0.977.408.408, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, le samedi de 8 h à 13 h.

De nouveaux chantiers

Le syndicat des eaux (SIEA) lancera d'importants chantiers d'assainissement d'ici la fin d'année, avant de passer la main à la nouvelle communauté de communes. D'un coût estimé à 500.000 €, ils seront financés par un emprunt de 400.000 €, le reste en autofinancement. Ces travaux concerneront notamment la modernisation du poste de pilotage de la station d'épuration d'Aingeray.

Parallèlement, des améliorations importantes seront entreprises sur la table d'égouttage de la station d'épuration afin d'épaissir les boues recueillies après traitement des eaux usées, portant le taux de résidus de 3% à 5%. Un second silo de stockage des boues sera construit.

Dans notre village, dans le cadre de la construction et de l'aménagement du lotissement en projet à la Corvée, rue de Liverdun, le SIEA réalisera les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement.



Fleurir, c'est offrir un cadre de vie agréable à tous.